

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

pas une, c'est une conciliation, et c'est, en même temps, une expérience que nous jugeons par ses fruits. Mais, quand on vient nous dire que, dans cette expérience et dans cette conciliation, nous faisons un métier de dupes, eh bien, pour ma part, j'y consens d'avance; oui, je consens d'avance à être dupe de ma bonne foi, dupe de ma confiance, dupe de mon patriotisme et de mon dévouement aux véritables intérêts de la société et de la France. (Vive approbation à droite.)

Je sais bien que dans le temps où nous vivons il est facile et sûr de spéculer sur les naufrages, de spéculer sur les défaites des meilleures entreprises, des meilleures pensées; où cela est bien facile, on a toutes les chances pour soi. Eh bien, malgré ces chances, j'aime mieux spéculer sur autre chose, j'aime mieux spéculer sur la bonté de Dieu, qui ne refuse jamais aux œuvres qu'il aime le dévouement, le désintéressement et la conciliation. J'aime mieux me ruiner à cette spéculation-là que faire fortune avec l'autre. (Vive approbation à droite.)

Je termine, et je me résume par une dernière considération.

Messieurs, depuis soixante ans, ce qui domine dans le monde, c'est l'esprit que je ne qualifierai certes pas trop sévèrement en l'appelant l'esprit de négation.

Cet esprit de négation a produit, ou du moins a laissé naître des biens incontestables, et sur lesquels personne n'aurait divisé il y a deux ans encore: ces biens sont surtout la liberté politique, d'une part, et la liberté de conscience, de l'autre. Je les reconnais, et je soutiens que personne ne les méconnaissait. Il y a deux ans encore, mais je soutiens également que l'esprit de négation, en continuant indéfiniment et démesurément son œuvre, compromettait précieusement ces biens que nous sommes si précieux à tous; et s'il continuait cette œuvre sans que vous l'arrêtiez à temps nous serions ramenés, l'épée dans les reins, par le chemin de l'anarchie, au despotisme intellectuel et matériel.

Or, quel obstacle, messieurs, voulez-vous opposer à cet esprit de négation que je qualifie tout à l'heure d'esprit révolutionnaire? Quel obstacle voulez-vous lui opposer? Certes l'obstacle matériel, la force armée, la force militaire a rendu de grands services. De l'estime profondément, je lui rends hommage; j'ai toujours rendu hommage à cette épée de France qui était naguère entre les mains du général Cavaignac, qui est aujourd'hui entre les mains du général Changarnier. Elle est bien placée dans leurs mains contre les ennemis de la société. Mais je suis sûr que les hommes intelligents et courageux qui tiennent cette épée, connaissent mieux que personne l'insuffisance de la force qui est à leur disposition pour lutter contre le flot de l'anarchie universelle. C'est ce qui luttera, si ce n'est l'élément religieux, si ce n'est l'Eglise?

Pour moi, j'ai la conviction qu'il n'est pas la seule barrière, mais la principale et la plus infrangible de toutes. Mais il faut la dégager de ses entraves, pour lui permettre de lutter et de résister à l'ambition, au bien et au mal. Messieurs, il est impossible de le méconnaître, nous marchons vers l'anarchie. Comme sous le régime de juillet nous marchions vers la République sans qu'on s'en doutât, ainsi sous la République nous marchons vers l'anarchie sans que tous s'en doutent ou veuillent s'en douter. Je me souviens que dans les premiers temps qui ont suivi la révolution de juillet, une voix éloquentes et que ceux qui l'ont entendue n'ont jamais oubliée, la voix de M. Lainé. Je me souviens qu'il dit à la chambre des pairs, pour dire cette parole: Les rois s'en vont! Et vous savez comme cette prédiction a été justifiée. Eh bien, je le dis avec douleur, et à juger par les symptômes que se manifestent de toutes parts, si M. Lainé vivait aujourd'hui, et qu'il employât sa voix prophétique à dénoncer nos maux, il dirait aujourd'hui: La France s'en va, la société s'en va, l'Europe moderne s'en va! (Violentes exclamations à gauche.)

Messieurs, vous connaissez ce fleuve de l'Amérique qui roule ses ondes à travers les déserts, les villes, les lacs, les forêts, et puis qui tout à coup, se précipitant avec un irrésistible élan et d'une hauteur effroyable, forme la cataracte la plus formidable du monde, la chute de Niagara. (Rires et chuchotements à gauche.)

Malheur à ceux qui sont embarqués sur ce fleuve et qui ne s'arrangent pas à temps pour aborder au rivage ou pour remonter le courant; ils sont engloutis!

Eh bien! Messieurs, malheur à nous! car nous sommes embarqués sur un fleuve semblable, et il ne faut pas prêter une oreille bien attentive pour entendre de loin les mugissements de la cataracte qui doit nous engloutir tous. (Marques d'approbation à droite.)

Nous sommes engloutis si nous n'abordons pas au rivage ou si nous ne remontons pas d'un bras vigoureux le courant du rationalisme de la démocratie.

Or, vous ne le remontez qu'à l'aide du secours de l'Eglise. Mais sachez bien que l'Eglise, comme l'Eglise, est désintéressée dans la question; elle est sûre de son fait, non seulement en vertu de sa croyance divine et surnaturelle, mais par les phénomènes mêmes du temps où nous vivons, qui sont tous en sa faveur. Toutes les révolutions aboutissent à quelque chose qui lui profite.

En 1830, la révolution de France lui a donné une attitude bien autrement indépendante et fière que celle que rappelle avant-hier M. Péreux de Langres. En Belgique elle lui a donné la liberté complète. La révolution de 1848, en Allemagne, l'a émancipée de la façon la plus imprévue. Pour elle, les révolutions ne sont pas à craindre; elles ne sont à craindre que pour la société. Et c'est surtout parce qu'elle aime la société, qu'elle lutte contre les révolutions. Quoi que vous fassiez, elle sortira victorieuse de toutes nos épreuves. Son émancipation, sa liberté est l'axe invisible de toutes les révolutions. Tout s'arrêtera quand elle sera libre, libre de faire le bien, comme elle le veut, comme elle le peut; alors nous retrouverons la tranquillité.

C'est donc dans l'intérêt de la société que je réclame pour l'Eglise la liberté de faire le bien, et de vous demander de détenir par cette loi les entraves dont jusqu'à présent elle a été chargée dans le noble métier de l'enseignement. Ah! sachez-le bien, si je n'étais que catholique, comme elle le serait désintéressée et je préférerais de m'isoler de la contemplation des maux de la patrie, pour me consacrer à la certitude du triomphe de l'Eglise! Mais je suis français; tous les catholiques qui se sont associés à nos luttes récentes le sont aussi. Nous aimons passionnément la grandeur, la gloire, la prospérité de notre

patrie; voilà pourquoi nous désirons ardemment que la société vienne de ses propres mains émanciper l'Eglise, la délivrer des liens et des entraves qui arrêtent son activité et sa fécondité.

Voilà ce que j'avais à dire pour vous recommander l'œuvre de conciliation, de paix, de patriotisme que nous vous apportons, et j'aime à croire qu'après m'avoir entendu, vous ne m'accuserez pas au moins de vous avoir dissuadé ni de la portée de la loi, ni des motifs qui nous l'ont dictée de part et d'autre. (Marques très-vives et prolongées d'approbation sur les bancs de la majorité.)

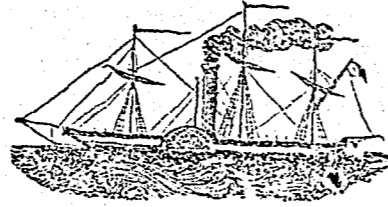
MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 1 MARS 1850.

L'espace nous manque aujourd'hui pour faire au sujet de la loi de l'enseignement en France. En lisant avec impartialité les discours que nous avons publiés jusqu'à présent, et celui de M. Thiers que nous publions dans notre prochaine feuille, on verra facilement de quel côté est l'amour de la vraie liberté, l'esprit catholique, le respect pour les droits communs etc.

Nous repoussons bien loin l'idée que Victor Hugo, dans ses déclamations surannées et tout à fait dehors de la question, soit le représentant du vrai libéralisme. Il n'est que le représentant de la coterie universitaire, de ce parti qui ne veut la liberté que pour lui et l'exclusion pour le parti catholique, de ce parti qui ne parle du grand dogme de l'immortalité de l'âme et des principes religieux entendus vaguement, que pour se donner plus de force en combattant l'Eglise qu'il appelle hypocritement le parti clérical.

NOUVELLES D'EUROPE.



PAR L'AMERICA.

Nous avons reçu nos lasses de journaux d'Europe apportés par le dernier steamer. Nous en extra yons seulement quelques items, nous proposant de donner de plus amples détails dans nos numéros subséquents.

ANGLETERRE.

OUVERTURE DU PARLEMENT. DISCOURS DE LA REINE.

Le parlement anglais a été ouvert jeudi 31 janvier par commission. Voici les paragraphes principaux du discours que le lord-chancelier de l'Angleterre a prononcé à la chambre des lords, au nom de la reine, en présence des deux chambres réunies:

"S. M. a le bonheur de conserver ses relations pacifiques avec les puissances étrangères.

"Les explications qui ont eu lieu entre le gouvernement turc et les gouvernements impériaux ont heureusement éloigné les dangers dont ces différends avaient menacé la paix de l'Europe.

"Un appel ayant été fait en cette occasion par le sultan à S. M., elle a uni ses efforts à ceux du gouvernement français, auquel un appel semblable avait été adressé, dans le but d'arriver par leurs bons offices à un arrangement amiable de la question et qui s'accordât avec la dignité et l'indépendance de la Porte.

"S. M. a ouvert des négociations avec les puissances étrangères pour les mesures que rend nécessaires la réforme des restrictions précédemment existantes en vertu de l'acte de navigation.

"S. M. dans sa dernière visite en Irlande, a été hautement touchée de la loyauté et de l'attachement que lui ont manifestés toutes les classes de ses sujets. Quoique les effets de la disette des années précédentes s'y fussent encore malheureusement sentir dans cette

partie du Royaume-Uni, ils sont adoucis par l'abondance présente des substances alimentaires, et par le retour de la tranquillité.

"S. M. éprouve une grande satisfaction à vous féliciter de l'amélioration survenue dans la situation du commerce et de l'industrie. C'est avec regret qu'elle a vu des plaintes s'élever dans plusieurs parties du royaume, au nom des propriétaires et des tenanciers du sol. S. M. déplore qu'une portion de ses sujets soient livrés à la gêne. Mais c'est pour elle la source d'un sincère plaisir, de pouvoir constater l'accroissement de consommation des denrées nécessaires à la vie et au bien-être, que le bon marché et l'abondance ont permis à la grande majorité de son peuple.

"Au nombre des plus importantes mesures qui appelleront votre attention, est celle qui a pour objet l'amélioration du gouvernement des colonies de l'Australie.

"S. M. a fait préparer différentes mesures pour l'amélioration de la condition de l'Irlande. Les inconvénients qui ont résulté des démonstrations de partis (party processions), les défauts des lois qui régissent les rapports entre les propriétaires et les tenanciers, les imperfections des lois qui régissent le grand jury, le trop petit nombre des électeurs qui nomment les membres du parlement doivent, avec d'autres matières importantes, être l'objet de mesures qui vous seront soumises."

Après une discussion intéressante dans la Chambre des Communes, dans la séance du 1er février, discussion à laquelle ont pris part M. l'Israël d'une part au nom des intérêts protectionnistes en agriculture, et M. Cobden au nom des free-traders, l'amendement de M. Trolope à la proposition d'adresse a été écarté à une majorité considérable en faveur du ministère. 192 voix ont été pour l'amendement, 311 contre; majorité ministérielle, 119.

Dans les premiers jours de la session, dit la *Mercure* d'hier soir, les choses ne sont pas arrivées à un bien grand développement; cependant, les protectionnistes des colonies ont déjà pu entrevoir que tous leurs efforts seront vains auprès du gouvernement impérial. Lord J. Russell a déclaré qu'il tenait à l'établissement du free-trade pour les colonies, jusque dans ses dernières limites. Il est question d'accorder à toutes les colonies britanniques, des gouvernements représentatifs, composés d'un Conseil électif et d'une Chambre d'Assemblée. L'Assemblée serait élue tous les cinq ans, et le Conseil tous les dix ans.

FRANCE.—Louis Napoléon a été grandement offensé de la motion faite par le Général Lamoricière, de transférer le privilège royal du pardon, pour le cas des prisonniers de juin, du Président à l'Assemblée. Quoique cette motion n'ait pas été importée, elle a touché l'Aspirant Impérial, lit un journal anglais, dans un endroit sensible, d'autant plus que Lamoricière lui doit certainement des obligations particulières.

Le rapport de M. Thiers sur l'assistance publique a excité l'attention à un haut degré, quoiqu'il renferme peu de chose de neuf. Il repose, comme de raison, sur les plans grossiers de banques des socialistes; il rappelle à la mémoire le fait que la monarchie a fait presque tout ce qu'on pouvait attendre, et recommander la réforme des lois concernant l'emprisonnement des jeunes délinquants et de la loi de l'apprentissage.

Nous nous proposons de revenir sur les questions que soulève ce rapport, si toutefois il y a opportunité.

Un événement devra mettre fin à la division qui règne parmi les catholiques français au sujet du projet de loi de M. de Falloux. Il paraît, en effet, qu'un mémoire en faveur de ce projet, comme renforçant certains avantages considérables, quoique non complets, a été dressé et présenté au Pape par 20 évêques de France, dont font partie les Cardinaux de Cambrai et de Bourges; l'Archevêque de Rheims, les Archevêques de Paris, Sens et Bordeaux; les évêques de Meaux, Orléans, Coutances, Châlons, Clermont, Beauvais, etc. etc. Les Evêques du Conseil de Rennes, notamment, ceux de Tours, Vannes, Angers, Quimper, etc., avaient écrit au Pape dans le même sens, comme aussi les Archevêques de Besançon, de Toulouse, et le célèbre Coadjuteur de ce dernier, Mgr. d'Astros.

La cérémonie ne se termina qu'à 11 h. L'après-midi, Mgr. conféra le sacrement de Confirmation à 600 Galériens, cette cérémonie donna lieu à un fait extraordinaire, qui montre mieux que tout autre la confiance qu'inspirent les Missionnaires et surtout le P. Lavigne. Un article du règlement du bague porte que passé 9 h du soir, personne ne peut circuler dans le port, si ce n'est les employés. Au coup de canon tiré, pour la retraite, les galériens doivent rentrer immédiatement dans leur chambre. De mémoire d'homme, jamais infraction n'avait été faite à cet article. Or, vers les 9 h. la cérémonie de la confirmation n'était pas encore achevée. Le P. Lavigne dépêcha le P. de Damas pour prier les autorités de permettre de différer la rentrée. L'article inexorable fut montré au solliciteur. L'Amiral lui-même, quoique si bien disposé envers les Missionnaires, répondit qu'il ne pouvait pas. Mais, reprit le P. de Damas, le P. Lavigne vous en prie. A ce mot du P. Lavigne, une lueur de possibilité apparut à l'esprit de l'officier. Eh bien, si le P. Lavigne en assure la responsabilité, faites. La réponse en fut portée au P. Supérieur, et la cérémonie continua. Quand tout fut terminé, le P. Lavigne monta au chaire.—Mes amis, j'ai un mot à vous dire; vous êtes aperçus que l'heure de la rentrée a été différée. L'Amiral y a consenti à ma demande, je me suis chargé de tout. C'est moi qui commanderai le défilé. Je compte sur vous.—Oui, oui, répété—rent en même temps tous les galériens.—

ITALIE.—On parle d'un corps de troupes antichrétiennes qui s'avancent sur Rome, pour rétablir les armes impériales sur le Palazzo di Venezia, et pour rester au service du Saint-Père. Ceci, observe le *Tablet*, semblerait une manière bien plus probable de terminer la difficulté italienne, que la résurrection projetée de l'Ordre des Chevaliers de Malte, ou la création d'une légion Espagnole.

Les Evêques de Suisse ont adressé une importante remontrance à la Diète Fédérale, à l'occasion de l'exil prolongé de l'Evêque de Lausanne et Genève. Ils passent en revue les événements liés avec l'expulsion de Mgr. Marilley, dans l'automne de 1848, et font ressortir, ce qui n'est que trop évident, l'extrême injustice et le mépris de toute la conduite tenue par le Gouvernement Radical de Fribourg. Il est à craindre que les jours de persécution ne soient pas abrégés pour les catholiques opprimés et foulés aux pieds, de la Suisse Occidentale.

PARIS.

TROUBLES DU QUARTIER SAINT-MARTIN. On lit dans l'*Ami de la Religion* du 5 février: 4 heures du soir.

En certain mouvement s'est produit dans le quartier du marché Saint-Martin, à l'occasion d'un arbre de la liberté que quelques ouvriers avaient entouré de rubans rouges, et surmonté d'un drapeau neuf et d'une tête de république avec un bonnet phrygien.

Plusieurs collisions ont eu lieu entre les individus qui entouraient cet arbre et les sergents de ville, qui s'occupaient de rétablir la circulation. L'un de ces derniers, frappe grièvement, a fait usage de son épée, et a blessé son agresseur, qui a été transporté sur une civière à l'hôpital Saint-Louis.

Le général Lamoricière, qui se trouvait sur les lieux, a été poussé par la foule qui encombrait ce moment la rue, et il a couru de grands dangers. On criait: Mort à l'aristo! et on l'a forcé de crier: Vive la République! Le général n'a échappé à ces dangers que par l'énergie de deux jeunes gens qui se sont dévoués et l'ont accompagné jusqu'au salon de lecture du boulevard Saint-Denis, où M. de Lamoricière a trouvé un abri.

L'Assemblée et les ministres attendent un rapport sur ces faits, qui jetent une certaine émotion pendant la suspension de la séance. Le général Changarnier vient d'envoyer deux bataillons pour dissiper les rassemblements.

Cinq heures trois quarts. M. le général Lamoricière entre à l'instant dans la salle des séances. La séance est suspendue. Le général est aussitôt entouré dans la salle du casier par tous les représentants. Nous remarquons M. Charles Lagrange (le Montagnard) qui le presse dans ses bras. Le général raconte tous les détails de son aventure, dont les principaux avaient été déjà rapportés par M. Bettine de Lancastel; il s'est réfugié dans un cabinet littéraire d'où il a pénétré le manège Polier, en sautant, d'un étage, par la fenêtre.

Une foule bruyante le serrait de près; il est parvenu à cheval jusqu'à la barrière; de là il est venu sans chapeau à la Chambre.

C'est fortuitement que le général s'est trouvé au milieu des rassemblements.

Les membres de la Montagne débattent sur la question de faire des interpellations sur la destruction des arbres de liberté.

Les sergents de ville ont été seuls, pendant plusieurs heures, pour dissiper les émeutiers. La troupe n'est arrivée qu'à la fin. Le régiment de dragons, caserné quai d'Orsay, vient de monter à cheval.

M. le vice-président Baroche vient de recevoir une note qu'il communique à plusieurs membres, et de laquelle il résulte que les sergents de ville dissipent les attroupements.

Deux sergents de ville sont grièvement blessés.

M. Victor Foncher, procureur de la République, s'étant rendu au carré Saint-Martin et dans la rue Jean-Robert, où les rassemblements étaient compactes, a été entouré par des individus en blouse, qui l'ont interpellé et tiré

en tous sens. M. Foncher est venu ensuite au Palais-Législatif.

C'est dans la rue Annaire qu'un sergent de ville, frappé par un individu en blouse d'un coup de matras, a tiré son épée et la lui a passée à travers le corps.

Les troupes arrivent sur les lieux où sont les rassemblements. M. le ministre de la guerre quitte la séance et se rend chez le général Changarnier.

Voici de nos autres détails que nous recevons sur les scènes tumultueuses qui ont eu lieu rue Nationale-Saint-Martin, détails qu'on peut considérer comme authentiques.

Un ombre de pavé avait été déposé ce matin au pied de l'arbre de la liberté qui s'élevait sur la place Nationale-Saint-Martin, pour des réparations urgentes à la voie publique. Quelques individus ont attribué à l'administration l'intention d'abattre cet arbre et de faire servir ces pavés à recouvrir l'emplacement qu'il occupait, tandis que l'administration n'avait aucunement l'intention d'abattre, en effet, cet arbre.

Dès ce moment, un rassemblement s'est formé, et est devenu de plus en plus compacte. Des sergents de ville s'étant présentés pour rétablir la circulation, l'un d'eux a été pris par la foule et frappé avec une bûche. Un de ses camarades est venu à son secours, l'épée à la main, et a blessé un des agresseurs, qui a été transporté à l'hospice Saint-Louis.

Une escouade de sergents de ville a dissimulé la foule, qui s'est rejetée dans les petites rues environnantes.

Au surplus, cette agitation a été toute locale, et ne s'est point communiquée aux autres quartiers.

A l'heure où nous écrivons, quelques troupes se dirigent sur le lieu du désordre, afin de maintenir la tranquillité.

Nous ne saurions trop engager les bons citoyens à ne pas contribuer, par leur curiosité, à gêner l'action de la force publique.

N. B. Nous ne pouvons dire encore quel a été le dénouement final de ces troubles; mais il n'y a pas à craindre que les émeutiers réussissent Paris à être mis en état de siège.

BULLETIN.

Discussions électorales.—Election des conseillers municipaux.—Opinion de M. H. T. Boulton sur un point du système annexionniste.—Comté de Huntington.—Californie.—Oregon.—Affaire judiciaire.

Les journaux anglais de toutes couleurs tant du haut que du Bas-Canada, ne font qu'éclaircir ensemble des assertions contradictoires touchant le résultat des élections proclamées des comtés de Halton et de Sherbrooke. Les feuilles françaises de cette section de la province dévouées à l'agitation annexionniste se joignent à cette mêlée pour prédire le triomphe des deux candidats qui arborent aux yeux des électeurs ce drapeau politique. Dans la réalité, l'opinion la plus générale attribue à M. Cleveland pour le comté de Sherbrooke et à M. Wettenhall pour celui de Halton la pluralité des suffrages. Ces deux candidats sont de principes libéraux et décidément opposés à la propagande annexionniste. Il y a là ce qui explique la nature des précédés et les cales sans nombre mises en œuvre pour détourner d'eux les suffrages des votants, et les gagner aux candidats adverses. Cette histoire est, au reste, celle de bien d'autres élections, anciennes ou récentes. Pour compléter notre statistique sur ce point, nous n'omettrons pas de dire qu'un rug d'un prétexte allégué en faveur des deux concurrents annexionnistes est la supposition que le bill de réciprocité commerciale entre les Etats-Unis et le Canada ne passera pas au congrès, supposition que le *Globe* de Toronto dément, par une affirmation contraire des plus positives.

L'approche des élections municipales de Montréal ne fut pas appréhendée, que nos sections, les troubles de ces rumeurs ont annoncés, peut-être sans aucun fondement. Des élections de conseillers municipaux n'offriront jamais à la fureur des partis un motif raisonnable de se déchaîner au détriment de la sécurité publique. On remarque dans un journal de cette ville un appel aux habitants de toutes les divisions électorales en faveur de

voir un chœur de cantiques, et dès le lendemain le chœur parfaitement organisé et exercé étonna le Père. Le petit Juif s'était installé maître d'orchestre. Le Missionnaire lui donna des éloges qui lui attachèrent ce pauvre jeune homme. Il ignorait encore qu'il fut juif. Dès qu'il en fut informé, il le prit à l'écart, le questionna sur sa conversion. Il parla en vain.—Eh bien, prenez cette médaille.—Oh non; car si je la prenais, il faudrait me convertir.—Au moins, prenez-la pour me faire plaisir, ajouta le Père. Celui-ci l'accepta enfin. Ses yeux ne purent se fermer pendant la nuit; la pensée des grands vérités qu'il avait entendu prêcher la veille, agissant fortement dans son âme. Le lendemain il s'empressa de tout raconter au Missionnaire.—Eh bien, vous voulez vous convertir.—Il hésite.—Allez, je vois que vous le voulez; dites que vous le voulez. La grâce triompha, et il prononça le oui désiré. Le P. lui représenta l'obligation qu'il allait contracter. Lui dit que sa position matérielle ne serait pas changée, que les gardes le surveilleraient, le traiteraient comme auparavant etc. Le Néophyte comprit tout cela, et n'en demeura pas moins ferme à désirer et à demander le baptême. L'eau sainte coula sur son front. Au sortir de ce sacrement de l'Eglise, il vint se jeter entre les bras du Missionnaire et lui dit que je suis heureux! Combien je remercie Dieu de m'avoir conduit au bague! Les 10 ans de galères qui me restent encore à faire, seront pour moi 10 ans de bonheur.

La double cérémonie de la communion générale et de la confirmation qui termina la mission de 30 jours fut magnifique. Voici quelques détails à ce sujet. C'était le 29 nov. à 9 h., les galériens se rendirent dans la canoterie élégamment ornée. 400 hommes avaient travaillé les jours précédents à la tapisserie, paviser, festonner etc. Les tribunes se remplirent des religieux et des dames de la ville. L'Amiral Pref. maritime, vint s'asseoir sur un fauteuil placé près de l'autel; son état major se tenait à ses côtés. Enfin Mgr. de Fréjus accompagné d'un nombreux clergé entra dans la chapelle improvisée. Aussitôt retentissent de toutes parts, et les sons de la belle musique de la marine, et le chant des cantiques répétés par les voix mâles et nombreuses des galériens. L'impression de l'assistance est difficile à décrire. Des larmes coulaient de tous les yeux; mais l'émotion fut à son comble, lorsqu'on vit s'avancer vers la table Ste. cette multitude pénitente et recueillie. Ceux qui pour la 1ère fois avaient le bonheur de recevoir leur Dieu marchaient en tête, un cierge à la main, au nombre de 290. Quarante-trois parmi eux avaient été baptisés les jours précédents. Il y avait des arabes, des chinois etc. Par honneur, on les avait séparés des autres pendant la cérémonie. Sur le nombre total de galériens qui est de 3,900, on compte 2,900 communiants. L'évêque de Fréjus ne se possédait pas de joie en distribuant le pain des forts à ces pauvres gens. J'ai vu bien des communications, écrivait un Père missionnaire du bague, mais pas une aussi pieuse, fervente

et recueillie. La cérémonie ne se termina qu'à 11 h. L'après-midi, Mgr. conféra le sacrement de Confirmation à 600 Galériens, cette cérémonie donna lieu à un fait extraordinaire, qui montre mieux que tout autre la confiance qu'inspirent les Missionnaires et surtout le P. Lavigne. Un article du règlement du bague porte que passé 9 h du soir, personne ne peut circuler dans le port, si ce n'est les employés. Au coup de canon tiré, pour la retraite, les galériens doivent rentrer immédiatement dans leur chambre. De mémoire d'homme, jamais infraction n'avait été faite à cet article. Or, vers les 9 h. la cérémonie de la confirmation n'était pas encore achevée. Le P. Lavigne dépêcha le P. de Damas pour prier les autorités de permettre de différer la rentrée. L'article inexorable fut montré au solliciteur. L'Amiral lui-même, quoique si bien disposé envers les Missionnaires, répondit qu'il ne pouvait pas. Mais, reprit le P. de Damas, le P. Lavigne vous en prie. A ce mot du P. Lavigne, une lueur de possibilité apparut à l'esprit de l'officier. Eh bien, si le P. Lavigne en assure la responsabilité, faites. La réponse en fut portée au P. Supérieur, et la cérémonie continua. Quand tout fut terminé, le P. Lavigne monta au chaire.—Mes amis, j'ai un mot à vous dire; vous êtes aperçus que l'heure de la rentrée a été différée. L'Amiral y a consenti à ma demande, je me suis chargé de tout. C'est moi qui commanderai le défilé. Je compte sur vous.—Oui, oui, répété—rent en même temps tous les galériens.—

"Pauvres enfants, je ne vous demandais pas cette réponse; j'avais confiance en vous; mais puisque vous l'avez faite, je vous en remercie." Alors il commanda le défilé. Jo mais la surveillance des gardes ne fut plus facile et moins nécessaire; il n'y eut pas la moindre tentative d'évasion.—Ainsi se termina cette mémorable mission. Il faut espérer que Dieu achèvera ce qu'il a commencé.

Une partie des mêmes missionnaires sont allés procurer le même secours au bague de Brest. Nous apprenons que le P. de Radissonne, cet enfant miraculeux de Marie s'est joint à eux pour faire ses premières armes sur ce théâtre bien digne de son zèle.

Voici la lettre que Mgr. de Châlons a fait instruire dans l'*Ami de la Religion* à l'occasion de la mission de Toulon.

Châlons, 6 décembre 1849,

M. le rédacteur, Je le dis devant Dieu et pour l'acquiescement de ma conscience, c'est un merveilleux événement que ce qui vient de se passer à Toulon, un événement digne de la plus sérieuse attention pour les chefs de l'Etat et tous les citoyens. Quoi! 20 prêtres seulement ont converti tout un bague, ont fait un paradis de ce qui était bien un enfer!... mais, c'est un prodige sans exemple, qu'on ne peut attribuer qu'à Dieu et à la puissance de sa grâce. Il faudrait se mettre aux genoux de ceux qui ont été les instruments, et le langage humain n'a point d'expression pour leur en témoigner notre admiration et notre reconnaissance.

Qu'ils en soient bénis; nous en conservons le souvenir comme une des œuvres qui les honorent le plus, qui soient les plus dignes de leur noble caractère et de leur généreuse vertu. Voilà disions-nous en recevant cette nouvelle, voilà des cœurs chrétiens et français! St. Vincent de Paul s'en est réjoui dans le ciel; il n'en aurait pas fait davantage; c'est ce qui prouve que les exemples qu'il nous a laissés ne sont pas perdus quel motif d'espérance!

On lit dans le journal de Perth: "Il existe à Bridgend, dans le pays de Galles, une propriété tenue en entier par des tenancières veuves. Ces respectables matrones sont au nombre de sept; quelques-unes d'entre elles ont une famille. Telle est leur bizarrerie, qu'elles seraient capables de déchirer l'homme assez hardi qui mettrait le pied sur leur territoire. Leur habitation constitue une espèce de béguinage de veuves. Leur antipathie pour le sexe masculin est poussée à ce point, que si l'une d'elles venait à décebler, toutes les autres se cotiseraient pour acquiescer la veuve due par la défunte, jusqu'à ce qu'il se présentât une veuve pour succéder à celle-ci. Le personnel au service de ces femmes singulières, gouvernante, cuisinière, servante, est composé exclusivement de veuves. Ajoutons qu'elles n'admettent à leur table que des veuves."

On lit dans le journal de Perth: "Il existe à Bridgend, dans le pays de Galles, une propriété tenue en entier par des tenancières veuves. Ces respectables matrones sont au nombre de sept; quelques-unes d'entre elles ont une famille. Telle est leur bizarrerie, qu'elles seraient capables de déchirer l'homme assez hardi qui mettrait le pied sur leur territoire. Leur habitation constitue une espèce de béguinage de veuves. Leur antipathie pour le sexe masculin est poussée à ce point, que si l'une d'elles venait à décebler, toutes les autres se cotiseraient pour acquiescer la veuve due par la défunte, jusqu'à ce qu'il se présentât une veuve pour succéder à celle-ci. Le personnel au service de ces femmes singulières, gouvernante, cuisinière, servante, est composé exclusivement de veuves. Ajoutons qu'elles n'admettent à leur table que des veuves."

ceux des candidats qui professent les opinions politiques que ce journal travaille à incliquer dans l'esprit du peuple. Nous ne voyons pourtant rien de politique dans un corps municipal ni dans l'organisation qui lui est propre; et, plus d'avantage dans la nature des fonctions dont la loi l'investit. Un conseiller de ville n'a pas besoin de leçons de politique pour mieux comprendre les besoins de la cité.

L'émission de l'idée politique que nous venons de signaler nous a paru nécessiter la réflexion qui précède, parce qu'elle a une tendance nuisible à la tranquillité nécessaire à tous les partis pour l'exercice du droit de vote. Nous devons ajouter que, pour antidote à ce conseil donné aux électeurs par un journal Canadien, à l'avantage des candidats annexionistes, nous lisons dans le Herald d'hier les instantes recommandations en faveur de la paix adressées aux annexionistes par un correspondant de cette feuille, à l'occasion de nos élections municipales. Cette bonne intention des correspondants du Herald oblige de leur en tenir compte.

Par nos échanges du Haut-Canada nous apprenons que l'association annexioniste de Toronto a consulté sur la légalité de ses procédés agitatifs M. H. J. Boulton, lequel, dans une consultation écrite, exprime l'opinion que le mouvement annexioniste n'est pas d'une nature séditieuse, et que le manifeste (dont nous avons fait mention) de l'association annexioniste de Toronto, n'a pas, dans le sens légal, une portée criminelle.

Personne n'a dû voir dans cette opinion de M. Boulton, publiée avec empressement par les organes annexionistes, un arrêt définitif, et sans appel.

En matière de débats politiques, ce sont les principes et non les opinions qu'il convient d'adopter. Sans cela un individu ne peut qu'un parti politique aurait nécessairement le droit de s'absoudre lui-même en déclinant toujours que dans ce qu'il fait il n'y a pas de mal. Ce que nous venons de dire n'a pas strictement rapport à l'avis donné par M. Boulton, puisque cet avocat, en disant qu'il trouve insuffisants et légers les faits d'examen et des discussions argumentatives des annexionistes, ne se prononce pas sur les tendances avouées de leur système au renversement de la constitution.

Un autre jurisconsulte, en, peut-être M. Boulton lui-même, pourrait envisager la question sous ce point de vue essentiel, et la résoudre ainsi posée, par exemple :

« Si l'on admet que, pour la perfectionnement des systèmes politiques, il doit être permis de raisonner sur l'état social en général, alors même que ces réflexions aboutiraient à des applications et ressembleraient à des censures, est-il juste ou légal (politiquement) d'en conclure que le gouvernement n'a pas le droit de réprimer des discussions qui, en dépassant le but des réformes utiles, doivent ou peuvent avoir pour résultat le soulèvement des passions populaires contre la constitution établie et le repos de la société? »

Plus de deux cents électeurs, parmi lesquels on compte les notabilités influentes du comté de Huntingdon, ont publié une invitation à M. Tanerède Sauvageau de révoquer son mandat de représentant de ce comté. Ils déclarent en même temps que « bien convaincus que la grande majorité du comté est opposée au mouvement annexioniste, » ils approuvent M. Sauvageau de n'y avoir point pris de part.

Cette démarche des électeurs de Huntingdon est la contre-partie de l'assemblée convoquée à St. Edouard le 28 janvier par quelques personnes du comté ou étrangères à ce comté de Huntingdon, et à laquelle avait été adoptée une résolution à l'effet d'obliger M. Sauvageau à se déclarer publiquement en faveur de l'annexion du Canada aux Etats-Unis, ou à remettre le mandat de représentant du comté de Huntingdon. Les auteurs de ce procédé en avaient fait l'auteur du comté.

C'est le 13 février qu'ont été soumis au Congrès Américain les articles de la constitution en projet du nouvel Etat de Californie. Les derniers arrivages de Chagres nous ont mis en possession de détails plus amples, et, entr'autres, du message du gouverneur de la Californie, M. Burnett.

On reproche à ce document des lacunes importantes, et surtout l'oubli de toute suggestion relative à l'instruction du peuple.

M. Burnett recommande à l'adoption du pays la loi criminelle et la loi du témoignage en matière commerciale, de l'Angleterre, ainsi que les codes civil et de procédure de la Louisiane. Il estime à 500,000 dollars les dépenses de l'Etat pour la première année, et juge convenable l'imposition d'une taxe proportionnée sur les propriétés réelles et mobilières. Pour plus de sûreté, il propose d'introduire à tout contribuable le droit de poursuivre devant les tribunaux civils tant qu'il demeurera en retard de payer sa contribution. Ces plans du premier gouverneur de la Californie paraissent être accueillis défavorablement.

L'Etat d'Oregon s'occupe de fonder des institutions utiles sur son territoire. Les premiers besoins auxquels ses représentants sont satisfaits, sont : une bonne loi d'écoles, l'acquisition de livres pour l'instruction du peuple, et l'établissement de relations commerciales.

Nous disions de publier un rapport de la contestation judiciaire à laquelle donne lieu en ce moment la demande faite à la cour supérieure de Montréal, par le solliciteur-général M. Drummond, de l'enregistrement des lettres de révocation de la charge de conseillers de la reine de MM. Ross et Johnson, croyant plus convenable de le faire après qu'un jugement l'aura décidé. Jeudi prochain est le jour fixé pour l'audition de cette affaire.

On parle sérieusement de construire un chemin à lisses qui établirait la communication

entre Montréal et Burlington. Il s'agirait pour cela de continuer le chemin de Montréal à St. Jean jusqu'à Highgate.

Les réserves du clergé.

La question des Réserves du Clergé est maintenant à l'ordre du jour dans la presse anglaise du pays, et plus spécialement dans celle du Haut-Canada. Quoique cette question intéresse beaucoup plus la partie supérieure de la province que celle que nous habitons nous ne devons pas manquer d'en donner l'histoire; nous y avons notre intérêt nous aussi. Notre tâche sera d'autant plus facile que notre confrère du Pilot a traité le sujet avant nous. Nous allons tirer parti de ses articles et de ses réponses habiles et victorieuses à ceux de nos confrères qui prétendent que les établissements catholiques du Bas-Canada peuvent être dépouillés de leurs propriétés. Commençons par l'histoire de la question des réserves du clergé.

Par l'acte de la 31e George III, Chap. 31, il a été pourvu à ce que la septième partie des terres publiques offertes au défrièvement et à la culture fût « réservée pour le support et la maintenance d'un église protestante. » Cet acte a été dûment mis en effet, et deux millions, trois-cent-quatre-vingt-quinze mille-six-cent-quatre-vingt-sept acres de terre furent en conséquence réservées, — et ces réserves furent établies séparément dans chaque township ou paroisse par toute la province.

L'acte de la 5ème George IV, donne le pouvoir de vendre les réserves du clergé, et de mettre les revenus dans les fonds publics. L'intérêt devait être payé au clergé protestant selon l'intention du premier acte. En vertu de cet acte des ventes furent effectuées au montant de 530,913 acres, pour la somme de £355,169 5s. 3d; mais l'argent de l'achat n'a pas encore été complètement payé.

De nouveaux changements ont été faits par l'acte 3 et 4 Vict. chap. 78, qui a reçu la sanction royale, le 7 août 1840. Voici comment ces changements peuvent être distinctement spécifiés :

1° Il fut statué que la partie de l'acte de la 31ème George III qui se rapporte à la réserve de terres pour le clergé fut rappelée. Conséquemment, il n'y a pas de réserves du clergé sur les terres qui ont été mesurées depuis 1840. On a mis fin à une plus grande extension du système.

2° Il fut statué que l'intérêt annuel des fonds provenant de la vente des terres réservées pour le clergé, en vertu de l'acte 8 Geo. IV, fonds qui reçoivent une grande augmentation chaque année par les paiements des terres vendues, fut divisé en deux portions inégales; c'est-à-dire, deux tiers à être accordés à l'Eglise d'Angleterre en Canada, sous la direction de la société pour la propagation de l'évangile dans les régions étrangères, et un tiers à l'Eglise d'Ecosse, sous la direction de neuf commissaires nommés par le Synode de cette église. Ces corps respectifs auront en charge à payer, en premier lieu, certaines allocations annuelles, qui avaient été reçues jusque là par divers ministres de ces églises, et de quelques autres, paiement auquel la couronne est considérée comme engagée durant la vie naturelle des parties. Ces paiements étant d'abord faits, le surplus doit être employé à discrétion, par les corps publics susmentionnés, au soutien des intérêts des églises d'Angleterre et d'Ecosse, dans cette colonie.

A la fin de 1848, ce fonds se montait à £251,456 15s 6d. Il continuera à s'accroître jusqu'à ce que tous les paiements pour les terres vendues avant l'acte de 1840 soient reçus.

3° Il fut de plus statué que le revenu des terres réservées au clergé qui seraient vendues après le 7 août 1840, formerait un autre fonds dont l'intérêt annuel serait approprié comme suit : — Un tiers à l'Eglise d'Angleterre, sous la direction du corps susmentionné, — un sixième à l'Eglise d'Ecosse, de la même manière, — et la moitié à la disposition du gouverneur général, pour des fins d'instruction et de culte religieux.

A la fin de 1848, ce fonds se montait à £98,209 2s 11d.

Voyons maintenant l'ensemble :

Table with columns: Quantités, Montants, Dates, and descriptions of land reserves and church funds.

Les paiements de l'année 1848 furent ainsi distribués :

Table listing church payments for 1848: Eglise d'Angleterre (£11,182 1 2), Eglise d'Ecosse (9,735 19 5), Eglise catholique romaine (1,666 13 2), Eglise Méthodiste (707 15 6).

Le nombre des membres du clergé de l'Eglise d'Angleterre qui reçoivent des paiements sur les fonds des réserves du clergé, est d'environ soixante. Les sommes varient considérablement quant à la quantité, de £50 à £1,250; cette dernière somme étant le montant du salaire de l'Evêque de Toronto.

Le nombre des membres du clergé de l'Eglise d'Ecosse qui reçoivent des paiements, du même fonds, est aussi d'à peu près soixante, comprenant tous les membres du clergé de cette église dans cette colonie. Les paiements sont tellement réglés que tous sont placés sur le même pied. Ceux qui n'ont pas droit à des allocations en vertu de l'acte, reçoivent une somme additionnelle qui porte leurs revenus annuels à ce montant. Cet arrangement, comme on l'observa, n'a nul rapport aux salaires que les membres de ce clergé reçoivent de leurs congrégations respectives. Il en est de même de l'Eglise d'Angleterre.

De l'argent payé en 1848, la somme de £2,333 19s 10d a été reçue dans le Bas-Canada, savoir, £2,016 10s 8d par l'Eglise d'Angleterre, et £317 9s 2d par l'Eglise d'Ecosse.

On observa que la somme de £1660 13s a été payée au clergé catholique romain. Cela a eu lieu dans le Haut-Canada; et il parait qu'une grande partie de cette somme (£1000 sterling) constitue une partie des allocations que la couronne s'est engagée à payer. Le reste sera par la suite déduit du surplus du fonds des réserves du clergé qui pourra être alloué à l'Eglise catholique dans le Haut-Canada. Dans le Bas-Canada, cette église ne reçoit rien de ce fonds.

L'argent payé aux méthodistes est aussi une portion des allocations sus-mentionnées. Cet argent est reçu par le surintendant des missions dans le Haut-Canada, et est divisé entre neuf missionnaires parmi les tribus sauvages.

L'exposition de ces faits suffira pour faire bien comprendre l'état de la question, elle était nécessaire avant tout autre commentaire. — A propos des réserves du clergé protestant, la Gazette de Montréal s'est attaquée aux corporations religieuses du Bas-Canada et plus spécialement à celle du séminaire de St. Sulpice, à Montréal, prétendant qu'on ne peut pas appliquer les revenus des réserves du clergé à d'autres fins, à l'éducation par exemple, sans déjouer ces corporations de leurs propriétés. Le Witness a promis de venir au secours de la Gazette, en écrivant dans le même sens. Nous dirons un mot de ces prétentions dans un prochain numéro. Minerve.

Mission catholique de Bownsville, (Texas)

Le R. P. Telmon avec plusieurs prêtres de la Congrégation des Oblats laissent le Canada l'automne dernier, sur l'invitation de Mgr. Odin pour établir une mission à Bownsville (Texas). Des lettres privées nous apprennent qu'ils arrivèrent à leur destination, à temps pour célébrer leur première Messe le jour de l'Immaculée Conception. Ils ont trouvé l'endroit dans la plus triste désolation spirituelle. Ce n'est qu'avec peine qu'ils ont pu se procurer un misérable abri pour leur servir de chapelle temporaire. Le premier dimanche 10 personnes seulement assistaient à la Messe, mais ce nombre est depuis considérablement augmenté. — Les RR. Pères espèrent acheter un lopin de terre et commencer à bâtir une église. Mais, il est pénible de dire qu'ils se trouvent dans le plus complet dénuement en fait de vases sacrés et d'ornements pour le culte. Tels sont les commencements d'une mission catholique. N. Y. Freeman's Journal.

Le télégraphe a transmis de New-York les nouvelles suivantes à la date du 26 :

Le 25 au soir, une immense assemblée s'est tenue à Castle Garden; il s'y manifesta le plus grand enthousiasme. Elle avait été convoquée à l'encontre des partis extrêmes du nord et du sud concernant la question de l'esclavage. On n'y comptait pas moins de 10,000 personnes, parmi lesquelles se trouvaient les chefs de toutes les dénominations politiques; l'accord et la tranquillité y régnèrent. Les clauses du comp omis présentées au sénat le 29 janvier y furent adoptées à l'unanimité, — on ne saurait peindre les transports d'enthousiasme de cette réunion. Le maire président, et l'Assemblée entendit les discours de M. Peyster Ogden, J. R. Whiting, J. L. White et du général Scott, qui accueillirent les plus vifs applaudissements. La question a été viduée pour ce qui regarde New-York. Un duel doit avoir lieu entre les colonels Bissel de l'Illinois, et Jefferson Davis du Mississippi, pour quelques propos que le premier a tenus en pleine assemblée au sujet de la bataille de Buena Vista. Tous deux sont adroits tireurs, et pourront succomber ensemble si le différend n'est pas réglé. Quel ignoble scandale de la part de chrétiens !

M. G. B. Weitzner, assistant-rédacteur et propriétaire du journal de Louisville, est mort d'une congestion cérébrale au bout de deux jours de maladie.

Mort de Mgr. Flageb, Evêque de Louisville, (Kentucky)

On lit dans le N. Y. Freeman's Journal : Le vénérable Evêque Flageb a enfin fini sa carrière. Il expira le 11 février, à environ 54 P. M. — L'Evêque Spalding, son Coadjuteur, était présent à sa mort, ainsi qu'un grand

nombre d'ecclésiastiques. On lut la profession de Foi, et quand il eut reçu avec les sentiments d'une profonde piété les derniers sacrements, et qu'il eut donné sa bénédiction Episcopale à tous ceux qui étaient présents et à son troupeau, Mgr. Flageb rendit doucement son dernier soupir. — Il était dans sa 87e année. Il arriva en Amérique en 1792, il y a 58 ans, étant alors dans sa 30e année. Il fut sacré évêque en 1810, et il a vécu assez pour voir son diocèse administré par un de ses enfants spirituels, l'éminent Dr. Spalding, qui maintenant le remplace sur le siège épiscopal. — Requiescat in Pace !

Une lettre de Mgr. Demers, évêque de Vancouver, datée de Rome, le 12 janvier, vient d'être reçue à l'Evêché. — A cette époque il n'y avait encore qu'incertitude sur le retour du Pape. La cause du retard paraît devoir être attribuée à la politique jalouse des Puissances.

M. Chiniquy est considéré être hors de danger.

Nouvelles Religieuses

CONVERSIONS.

Nous avons parlé, dans notre dernier numéro, de la conversion du Tév. James Stewart, du clergé protestant de Wolverstone, et sa Dame. — Deux autres ecclésiastiques, M. Johnstone et M. W. Hammer ont aussi renoncé publiquement au protestantisme, et selon le Durham Chronicle, vont être avant peu imités par plusieurs de leurs confrères de l'église établie.

Un fait est devenu le sujet de toutes les conversations des catholiques de Londres c'est la réception dans le sein de l'Eglise de la Très-Honorable Compagnie d'Arundel et de Surrey. Cet heureux événement a eu lieu le jour de la septuagésime à l'Oratoire (Londres) et fut le sujet de félicitations dans un cercle très-étendu.

Un j. une ministre protestant de Genève, M. Ferret, vient de rentrer dans l'Eglise catholique dans des circonstances tout-à-fait extraordinaires.

Il y a quelques mois, M. Ferret se présentait à la cure de Genève: « Monsieur, dit-il à M. Dimoyer, je suis pasteur, et je travaille à un ouvrage contre la religion catholique; mais pour ce travail, j'ai besoin de livres que je suis en votre possession; voulez-vous me les prêter? » Volontiers répondit M. le curé; la vérité ne recule pas devant l'examen; voici l'un de MM. les vicaires qui vous remettra tous les livres que vous réclamerez.

La chose s'exécute. Quelques jours après, M. Ferret rapportait à la cure ce qu'il avait emporté. « Vos livres, dit-il avec humeur, vos livres, monsieur le curé, n'ont fait que m'embrouiller les idées; ils finiraient par me rendre catholique.

Monsieur, je ne vous les ai pas offerts, c'est vous qui les avez demandés.

M. Ferret sort, laissant les volumes sur la table de M. Dimoyer. Une semaine se passe, et M. Ferret redemande des livres à la cure. Mais, cette fois, le jeune ministre lut jusqu'au bout, si bien que, le jour de l'Epiphanie, il a fait abjuration publique du calvinisme dans l'Eglise Saint-Germain de Genève.

M. Ferret est fort instruit. Il sait l'hébreu et le syriaque. Il avait débuté comme prédicateur dans les temples de Genève, et avec succès.

ITALIE. — Des lettres d'Italie confirment le meurtre de l'évêque Moroni, à Faringa. Mgr. Moroni est le prélat qui avertit le comte Rossi qu'on cherchait à l'assassiner. On rapporte que le Pape doit quitter Portici, pour aller à Caserta, où ils demeureront avec le roi et la famille royale.

Extrait d'un papier italien, rapporté par le Tablet.

Les évêques des Etats-Romains ont dernièrement tenu un synode à Imola, et ont fait une supplique à Pie IX, en faveur des Jésuites. Ils exposent que cette société, qui a toujours partagé le nom et les souffrances de Jésus endure, encore aujourd'hui, la plus injuste des persécutions, et que ses membres sont encore dispersés de côté et d'autre. Ils représentent que Pie VII a mis fin à leurs persécutions antérieures, et ils espèrent que Pie IX, qui partage si glorieusement son nom et ses mérites, les vengera aussi des calomnies de leurs persécuteurs, qu'il leur rendra leurs propriétés, et leur confiera comme par le passé de l'instruction de la jeunesse. En faisant cela, disent-ils en finissant, Votre Sainteté attirera du ciel les bénédictions les plus abondantes, ajoutera un nouveau lustre à une couronne qu'elle enrichit de jour en jour de joyaux les plus précieux.

PARIS. — Le Ministre d'agriculture et du commerce a publié dans le Moniteur du Janvier un très-originaux honoraire, envers le clergé de France, à l'occasion du Choléra. On a décerné un grand nombre de médailles pour les curés de Paris mais ils les ont refusées, en disant qu'ils n'avaient fait que leurs devoirs. Les noms des curés et des religieux auxquels on a aussi décerné des médailles remplissent deux pages de l'Ami de la religion. Deux jésuites de la mission d'Afrique, ont été, avec le consentement du Père Général, honorés de la décoration de la légion d'honneur; pour ses travaux infatigables à discipliner une colonie de jeunes orphelins, dans les travaux de l'Agriculture; et l'autre pour son zèle héroïque pendant le choléra d'Oran.

Nouvelles et Faits Divers.

RECIPROCITE. — Sir H. L. Bulwer, Ministre Plénipotentiaire anglais à Washington, est le défenseur ardent de la cause de la Reciprocité. Il a répondu au président de la Chambre de commerce de Québec, à propos de la mission de deux des membres de cette chambre à

Washington, qu'il ferait tout en son pouvoir pour les aider dans l'objet de leur mission, ajoutant que le sujet a déjà engagé son attention, et qu'il a adressé pour cela une communication au gouvernement des Etats-Unis, qui l'a informé en retour que la question serait prochainement mise devant le congrès.

COMTE DE HUNTINGDON. — T. Sauvageau, Secrétaire du C. de H., dans une lettre publiée dans la Minerve d'hier, dit que l'adresse qui lui a été présentée était revêtue de 1,011 signatures outre celles des 200 citoyens dont les noms ont été donnés, et qui n'étaient que les principaux du comté et les officiers de milice. (Voir le Bulletin.)

L'Avenir a publié, mercredi, un Feuilleton temporaire, en attendant le rétablissement de ses presses.

INCENDIE. — Un incendie désastreux a encore eu lieu dans la rue St-Paul, lundi soir. Les magasins de M. J. B. Gadois, de M. H. Lavolette et de M. R. St-Jean ont été détruits par l'élément destructeur. La maison appartenait à M. P. Valois de la Pointe-Claire, et était assurée pour £500.

Les effets de M. Gadois, étaient assurés pour £750; ceux de M. Lavolette pour £100. Les marchandises de M. St-Jean n'étaient pas assurées et ont été, en grande partie sauvées. Feuilleton de L'Avenir.

Les électeurs ne doivent pas oublier que lundi prochain, est le jour fixé pour les élections municipales. Ceux qui ont mis de bons candidats en nomination, doivent les soutenir par tous les moyens et ceux qui n'en ont pas encore choisis n'ont pas de temps à perdre. Minerve.

On lit les faits suivants dans un journal parisien :

L'enlèvement des neiges dans Paris se fait avec ordre et toute l'activité possible. Beaucoup d'ouvriers sans travail trouvent un emploi temporaire dans les brigades de balayeurs. Malheureusement il se présente plus de bras qu'on n'en peut employer.

Hier matin, trois cents ouvriers, réunis sur le quai Conti, n'ayant pas été embauchés comme ils espéraient l'être, murmuraient d'abord, puis, au chant de la Marseillaise, conspuèrent avec de la neige une barrière qui empêchait la circulation sur cette partie du quai si passante.

La présence d'une brigade de sergents de ville accourus de la préfecture suffit à peine pour calmer l'agitation des ouvriers mécontents; il a fallu même en arrêter quelques-uns pour parvenir à disperser les autres.

Un négociant qui arrive du Puy fait, à la Gazette de Lyon, un récit effrayant sur les circonstances de son voyage.

La neige avait une épaisseur telle qu'il était fort difficile d'apercevoir les confins de la route tantôt elle retombait dans le fossé, tantôt elle se heurtait contre un tronç d'arbre. Le long du trajet on rencontrait innuméro couché enveloppé dans son manteau, il était complètement gelé. Un peu plus loin, gisait un voyageur également mort. Enfin, on aperçut une femme debout, enfoncée dans la neige jusqu'à la ceinture immobile, les mains jointes, dans l'attitude d'une personne qui prie. Il est à présumer que, sentant ses forces défaillir, elle s'était arrêtée pour recommencer son âme à Dieu, et que le froid l'avait saisie dans cette position.

Ces trois rencontres glacèrent d'effroi les voyageurs, et leur firent comprendre l'imminence du danger. Le froid était excessif. C'en était fait d'eux si la voiture eût versé. Ce malheur fut prévenu par le dévouement de deux militaires, qui mirent pied à terre, marchèrent en avant et parvinrent, en sondant, à reconnaître la direction de la route. Au moyen de ce secours la voiture put cheminer sagement et arriver enfin à Saint-Etienne.

BUREAU DU SECRETAIRE,

Toronto, 22 février, 1850.

Il a plu à Son Excellence LE GOUVERNEUR GENERAL déplacer Loop Odell, de Napierville, et John Steell, de Napierville, de la Commission de la paix pour le District de Montréal.

Il a aussi plu à Son Excellence nommer les Messieurs suivants pour être Commissaires pour la Décision Sommaire des Petites Causes, sous l'Acte 2 Vict., Cap. 19, savoir :

Pour la Paroisse d'Egin, Messieurs Charles Buckham, Richard Charles, Thomas Helm, Sylvester F. Healy et John Graham. Pour la Paroisse de St. Jean Port-Joli, Messieurs Charles François Fournier, Thade Caron, Thade Michaud, Alexandre Vallé, François Minville, fils, Louis Fournier et François Roy. (Première Commission révoquée.)

Pour la Paroisse de Ste. Martine, Messieurs Marc Antoine Printeaux, George Washington Baker, François Xavier Prieur, Léonard Lepailleur, Duncan McGillivray et Michel Caron. (Première Commission révoquée.)

Il a en outre plu à Son Excellence révoquer la nomination de Loop Odell, Royer, comme Commissaire des Petites Causes pour la Paroisse de St. Cyprien.

MARIAGES.

A Contrevoir le 5 ult., par le Rev. M. F. L'Heureux curé du lieu, M. Seraphim Moréan ci-devant de la Paroisse de Berthier, à Dlx Josephine Jacques ci-devant de William Henry maintenant au Contrevoir.

A Plse du Pds, le 7 ult., par M. Filatreault curé du lieu, Sr. J. B. A. Laferrière, de la Paroisse de Berthier, à Dlx E. Beupré de la Paroisse de la Visitation de l'Isle du Pds.

DACES.

A Berthier le 15 ult., Dame C. Lavallée, veuve de feu P. Paquin, Ec., à l'âge de 60 ans, universellement regrettée. Au même lieu Dame A. Laberge à l'âge de 36 ans.

A VENDRE,

A CETTE IMPRIMERIE LE CANTIQUE DE SAINTE JOSEPH POUR LE MOIS DE MARS. Montréal, le 1 mars 1850.

MARCHÉ BONSECOURS.

Samedi, 23 Février 1850.

PRIX DES DENRÉES.

Table listing market prices for various goods like flour, oil, and sugar. Columns include item names and prices in dollars and cents.

FRUITS.

Table listing prices for various fruits such as apples, oranges, and pears.

Extrait du Tarif des impôts payables sur les importations d'après l'Acte 12, Vict. 1.

ARTICLES payant 30 pour cent: Epices, fleur de muscades, gingembre, macis, etc. Liste de produits et leurs taxes.

NOTICE SUR L'EXHUMATION ET LE 78ME ANNIVERSAIRE DE LA REV. MÈRE YVONNE, fondatrice de la première supérieure des sœurs de la charité.

ARCHITECTURE. CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

AU PRIX COUTANT!!! UN FONDS DE HARDÉS FAITES DE \$65,000. Rien de semblable encore n'a été offert au public.

Le Soussigné voulant se préparer à recevoir un grand assortiment de HARDÉS FAITES ET DE MARCHANDISES SECHES au printemps prochain, désire vendre tout le fonds actuel de son établissement au PRIX COUTANT POUR ARGENT CONTANT.

ENSEIGNE DU CASTOR. NO 122, RUE ST PAUL. Montréal, le 27 novembre 1849.

ECOLE DES SOURDS-MUETS.

DEPUIS que la Législature cessa, il y a 13 ans, d'encourager l'école des Sourds-Muets, si habilement tenue par M. R. McDonald, tous les vrais amis de l'humanité déploient le sort de ces infortunés, privés des bienfaits de l'instruction.

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL, Pour 1850. A vendre chez L. R. FARRE et Cie. St. Vincent, No. 3.

ATTENTION!! Ou imprime à ce Bureau: Adresses, Etiquettes, Billets d'invitation, Lettres funéraires, Et JOBS de toutes façons; S'adresser à JOSEPH RIVET.

TABLISSEMENT DE RELIEURE. Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIEURE.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE. Montréal, 26 octobre, 1849. EN conséquence de la Translation du Siège du Gouvernement à Toronto, Avis Public est par le présent donné, que toutes Communications destinées à ce Département de la part des Personnes résidentes dans le Haut-Canada, devront ci-après être adressées au Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto.

EAU PLANTA GENEVI. LE SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a l'appointé M. Jos. BÉRIAU, Marchand Groccier, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des EAUX de PLANTAGÈNE où il y aura toujours une grande quantité de ces EAUX fraîches, si bien connues du public. CHARLES LAROCQUE Agent. Montréal, 26 octobre 1849.

MANUEL DES SOCIÉTÉS DE TEMPERANCE DEDIE A LA JEUNESSE DU CANADA.

Le soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

J.-BTE. ROLLAND. Montréal, 28 décembre, 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montréal 8 Septembre, 1849. AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées situées, dans le comté d'Ottawa, dans le Bas-Canada, seront, à compter du VINGT-DEUXIÈME OCTOBRE, prochain, à vendre aux conditions énoncées dans l'avis publié sous la date du Deux Mars 1849, et au prix mentionné ci-bas, par l'Agent Local, JOHN LYCH, à l'He des Allumettes, auquel l'on devra s'adresser.

Township de Chichester. Rang 1er, Lots A, à 9, 11 à 22, contenant depuis 68 à 161 acres. 2me, Lots A à D, 1 22, 27 à 52 contenant depuis 38 à 171 acres.

Township de Sheen. Rang 1er, Lots 1 à 27, contenant depuis 109 à 142 acres. 2me, Lots 34 et 35, 1/2 dans l'Est, 50 acres chaque.

Township de Waltham. Rang A Lots B. 1 à S, contenant depuis 41 à 200 acres. 1er, Lots 1 à 18, 23 à 44, contenant depuis 43 à 144 acres.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montréal, 18 août 1849.

AVIS PUBLIC. DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE. Montréal, 3 août 1849. AVIS PUBLIC est par le présent donné à ceux qui sont en lettes soit pour des Terres du Clergé ou autres terres Publiques, que s'ils ne payent au moins un des versements dus avec intérêt, dans le cours de six mois à compter de ce jour, leurs terres seront alors reprises et mises en vente publique conformément aux dispositions de l'Acte 12 Vic. ch. 1.

ATTENTION!!! A VENDRE, A L'ÉVÊCHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE. Neuvaïne pour se préparer à la Fête de la naissance de N.S.J.C. Par le R. P. MUZZARELLI, de la C. de J. La drite de l'Italien, d'après la dernière Edition de Rome. PRIX: Un Ecu la Douzaine. Montréal, 14 décembre 1849.

College de Bytown.

LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques, l'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le reste du temps se passe au collège.

Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de £4 par année payable d'avance au moins par quartier. Bytown, 3 septembre 1849.

ANALYSE DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE A ST. HYACINTHE.

EAUX FROIDES 47° FAHRENHEIT. Ces eaux contiennent les principes suivants: PRINCIPES GAZEUX. Acide Carbonique (dissout en eau) Protocarbonate d'hydrogène (en abondance) PRINCIPES SALINS. Chlorure de Sodium (en abondance) Sulfate de Soude (en petite quantité) Bicarbonate de Soude (base du Soda-Water) assez abondant.

EFFETS THERAPEUTIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE.

Nous avons vu par l'analyse de ces eaux qu'elles renferment plusieurs sels actifs à base de soude, de magnésie et de chaux unis aux acides chlorhydriques, carboniques et sulfuriques: de plus que ces eaux tenaient en dissolution une assez grande quantité d'acide carbonique très puissant et qui agit encore comme tempérant et antispasmodique. Cet acide les rend encore efficaces dans certaines affections nerveuses de l'estomac, dans la dyspepsie, la cardialgie, dans les vomissements nerveux chez les femmes enceintes.

Les chlorures de sodium, les sulfates de soude et les carbonates de cette base que contiennent ces eaux leur donnent des propriétés anticholériques très-puissantes et bien démontrées; comme l'ont prouvé de nombreuses expériences faites à cet égard: de plus ces sels jouissent de propriétés purgatives à fortes doses bien connues en tout le monde.

Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits. LA REVUE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS. E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3, 21 mai 1849.

DAMIS PAUL, ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE.

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allumettes et de Dorchester, offre ses services aux personnes qui désiraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

P. GARNOT, Professeur de français, latin rhétorique belles-lettres, etc.

COIN des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOUR, Notaire, No. 16, rue St. Vincent.

Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'église, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme oliberrum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés. Les avances libérales qu'il a reçues des premières unisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désiraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir. Montréal 27 septembre 1849. Jn. Roy.

AUX FABRIQUES. A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique. Les conditions seront très-faciles. S'adresser à J. B. THOMAS.

COIN des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montréal, 2 mai 1849.

L. P. BOIVIN, Coin des rues NO TRE-DAME ET ST. VINCENT.

VERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Vincent vis-à-vis la Place Jacques-Quartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

LIVRES NOUVEAUX.

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants: Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8 Do do do in-12 Do do do in-18 Do des Ecoles chrétiennes in-12 Gymnase moral, in-12 Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36 Do des petits enfants in-32 Do des enfants pieux, in-32 Do de l'enfance chrétienne, in-18 Do Morale et Littéraire, in-12 Do Instructive et amusante, in-18 Do Catholique de Lille, in-18 Etc., etc., etc.

Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits. LA REVUE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS. E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3, 21 mai 1849.

DAMIS PAUL, ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE.

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allumettes et de Dorchester, offre ses services aux personnes qui désiraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

P. GARNOT, Professeur de français, latin rhétorique belles-lettres, etc.

COIN des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOUR, Notaire, No. 16, rue St. Vincent.

Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE, & Cie., libraire Trois-Rivières, VAL, GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Piro. V. Ste. Anne, M. P. PILOTE, Piro Direct. Rivière du Loup, M. L. BARBEAU. St. Athanasie, M. H. AUBERTIN. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'Évêché près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. PROPRIÉTAIRE. JOSEPH RIVET Imprimeur. RÉDACTEUR EN CHEF. JOS. LAROCQUE, Ptre.